

**TABLEAU N°21****Intoxication professionnelle par l'hydrogène arsénié***Date de création : 20 décembre 1942**Dernière mise à jour : 15 septembre 1955*

DÉSIGNATION DES MALADIES	DÉLAI de prise en charge	LISTE INDICATIVE des principaux travaux susceptibles de provoquer ces maladies
Hémoglobinurie. Ictère avec hémolyse.	15 jours 15 jours	Travaux exposant aux émanations d'hydrogène arsénié, notamment: Traitement des minerais arsenicaux. Préparation et emploi des arséniures métalliques. Décapage des métaux ; détartrage des chaudières. Gonflement des ballons avec de l'hydrogène impur.
Néphrite azotémique. Accidents aigus (coma), en dehors des cas considérés comme accidents du travail.	30 jours	
	3 jours	